

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

OFFICIAL NEWS

Les membres du personnel sont censés avoir pris connaissance des communications officielles ci-après.

La reproduction même partielle de ces informations par des personnes ou des institutions externes à l'Organisation exige l'approbation préalable de la Direction du CERN.

COMITÉ DE CONCERTATION PERMANENT

La réunion du Comité de concertation permanent des 10 et 13 septembre 1991 a été principalement consacrée à l'examen des propositions pour la mise en place du système d'avancement au mérite selon des filières de carrière, à la suite de l'approbation par le Conseil en juin 1991 de cette politique et des modifications correspondantes aux Statut et Règlement du personnel.

L'Association du personnel a rappelé son opposition à l'avancement tous les deux ans dans la zone d'avancement exceptionnel adopté en juin et a souligné que la concertation officielle sur la mise en oeuvre de ce système ne fait que commencer. Elle a également insisté sur l'importance de la mise en place d'une politique globale du personnel et a déclaré que le système devrait fonctionner conformément aux mesures recommandées dans le rapport du Groupe de travail Darriulat en 1982.

Les représentants de la Direction ont déclaré que ce système est conçu dans l'intérêt du personnel, en rendant les procédures plus transparentes et en créant de nouveaux facteurs de motivation. En réponse à une demande de garanties financières pour les prochaines années, la Direction a déclaré qu'il n'est pas dans son intention de réduire les ressources affectées à l'avancement du personnel. Elle a promis que pour 1992 les ressources seront maintenues au même niveau que ces dernières années, sans compter la dépense non récurrente de mise en place du système.

Il a été convenu de séparer 1) la désignation de filières de carrière pour le personnel en place et 2) la question des avancements et des changements de filières de carrière. Un groupe de travail* paritaire a été créé pour examiner deux documents sur ces questions, la priorité étant donnée à la première. Le groupe de travail doit rendre compte de ses travaux à une réunion spéciale du Comité le 20 septembre. En attendant, les documents qui ont été distribués aux divisions et au Conseil du personnel doivent être considérés comme des projets. Le Comité a déjà convenu qu'une discussion sur la première désignation de la filière de carrière individuelle aura lieu avec chaque membre du personnel avant que la décision finale ne soit prise.

D'autres sujets ont été brièvement discutés; il en sera rendu compte ultérieurement. Enfin, il a été annoncé

Members of the personnel shall be deemed to have taken note of the news under this heading.

Reproduction of all or part of this information by persons or institutions external to the Organization requires the prior approval of the CERN management.

STANDING CONCERTATION COMMITTEE

The meeting of the Standing Concertation Committee on 10 and 13 September 1991 was mostly devoted to an examination of the proposals for the introduction of the merit-oriented advancement scheme based on career paths, following the approval of Council to the policy and to related changes in the Staff Rules and Regulations in June 1991.

The Staff Association recalled their opposition to the bi-annual advancement in the exceptional advancement zone adopted in June and stressed that the formal concertation on the implementation of the scheme was just starting. They also emphasised the importance of establishing a global personnel policy and said that the scheme should function in accordance with the measures advocated in the report of the Darriulat Working Group in 1982.

The Management representatives said that the scheme was intended to work to the advantage of the staff, by making the procedures more visible and by creating new means of motivation. In answer to a request for financial guarantees for the coming years, the Management stated that it was not their intention to reduce the resources allocated for the advancement of the staff. They gave an undertaking that for 1992 the resources would be maintained at the same level as in recent years, without counting the once-only introduction cost of the scheme.

It was agreed to separate 1) the designation of career paths to the present staff, and 2) the question of advancements and changes of career paths. A joint Working Group* was set up to examine two documents on these issues, priority being given to the first. The Working Group is to report to a special meeting of the Committee on 20 September. In the meantime, the documents that have been distributed to the Divisions and to the Staff Council have the status of drafts. The Committee already agreed that a discussion on the initial individual career path designation will take place with every staff member before the final decision is taken.

Other topics were briefly discussed; they will be reported on at a later stage. Finally, it was reported that

* Composition du groupe de travail paritaire:
M. Borghini, W.C. Middelkoop, M. Vitasse,
H. Wenninger.

* Composition of the Joint Working Group : M. Borghini,
W.C. Middelkoop, M. Vitasse, H. Wenninger.

que le Directeur général a accepté les recommandations du Comité concernant les ajustements des traitements pour 1992, comme mentionné dans les Communications officielles du Bulletin hebdomadaire N° 37/91.

the Director-General has accepted the recommendations of the Committee concerning the salary adjustments for 1992, as mentioned in the Official News of Weekly Bulletin No. 37/91.

COMMISSION PARITAIRE CONSULTATIVE DES RECOURS

La Commission paritaire consultative des Recours s'est réunie pour examiner l'appel introduit par Madame Françoise VERNIN à propos des congés annuels.

Conformément à l'Article R VI 1.11 du Règlement du Personnel, les recommandations de la Commission et les décisions définitives du Directeur général sont à porter à la connaissance du personnel.

Pour ce faire, ces documents seront affichés aux tableaux du Bâtiment de l'Administration (no 60) du 21 septembre au 4 octobre 1991.

Division du Personnel
Tél. 2855

JOINT ADVISORY APPEALS BOARD

A meeting of the Joint Advisory Board was held to examine the appeal lodged by Mrs Françoise VERNIN concerning annual leave.

Article R VI 1.11 of the Staff Regulations specifies that the recommendations of the Board and the final decisions of the Director-General shall be brought to the notice of the personnel.

The relevant documents will therefore be posted on the notice boards of the Administration Building (No 60) from 21 September to 4 October 1991.

Personnel Division
Tel. 2855

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DE PENSIONS

GOVERNING BOARD OF THE PENSION FUND

Tous les membres et bénéficiaires de la Caisse de pensions sont invités à

**l'Assemblée générale annuelle
qui se tiendra
à l'Amphithéâtre du CERN
le mardi 24 septembre 1991
à 14 h.30**

All members and beneficiaries of the Pension Fund are invited to attend the

**Annual General Assembly
to be held
in the CERN Auditorium
on Tuesday 24 September 1991
at 14.30 hrs**

L'ordre du jour sera le suivant :

The Agenda comprises :

1. Introduction
P. Levaux
2. Rapport annuel 1990
(des exemplaires de ce rapport peuvent être obtenus auprès des secrétariats de division) :
- Présentation et résultats
C. Cuénoud
3. Questions générales liées aux affaires de la Caisse (rapport de Towers Perrin et tendances actuelles dans les systèmes de sécurité sociale en Europe)
G. Maurin

1. Opening Remarks
2. Annual Report 1990
(copies are available from divisional secretariats) :
- Presentation and results
3. General questions relating to the Fund (Towers Perrin report and current trends in European social security systems)